



## Vrp chez un constructeur de maisons individuelles

Par **sirier**, le **02/05/2008** à **16:07**

mon aemployeur m'envoie un recommandé, je suis en arret maladie, pour me dire que des commissions m'ont été versées par erreur.

Il s'agit d'un client avec qui j'ai signé un contrat mais j'apprends qu'il n'a jamais été envoyé car j suis partie en vacances le lendemain, de plus l'entreprise a écrit récemment au client qu'elle n souhaitait pas construire sa maison.

Ensuite des commissions auraient été versées deux fois mais là je ne vois de quoi il s'agit si ce n'est quelles sont toujours payées en deux fois : à la signature et au debut du chantier.

Ensuite un client a annulé son contrat car la personne qui devait prolonger les conditions suspensives ne l'a pas fait (car permis plusieurs fois déposés à la demande du client: modification)

Et en dernier un client a annulé deux jours avant la signature chez le notaire (c'était une VEFA) en prétextant qu'ils n'avaient jamais été au courant de l'indice BT01 alors qu'il nous ont demandé de le plafonner lors de la signature.

Dans mon contrat il n'est pas indiqué que les commissions peuvent être reprises ...de plus je ne suis en aucun cas responsable de tout ça!

Au total, il s'agit de plus de 20000 euros et pour info, ils ne m'ont pas payé mes trois derniers contrats et m'ont sucré 9 jours de congés sur ma fiche de paie dernière.

J'ai fait 25 contrats pour un objectif de 10 dans l'année ...4.5 MILLIONS DE CA HT. Je ne comprends pas et suis en dépression, que dois je faire?

Merci pour vos conseils.

Aline Sirier